



T-ES(2012)004_fr

COMITE DES PARTIES

Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (T-ES)

.....

Rapport

2^e réunion
Strasbourg, 29-30 mars 2012

Préparé par la Division des droits des enfants
Direction de la justice et la dignité humaine

1. Le Comité des parties (ci-après dénommé « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après dénommée « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 2^e réunion à Strasbourg les 29 et 30 mars 2012. L'ordre du jour de la réunion, tel qu'adopté, figure à l'Annexe I.

Ouverture de la réunion

2. Le Directeur général de la Direction générale des droits de l'homme et de l'Etat de droit, M. Philippe BOILLAT, ouvre la réunion. Son allocution est jointe en Annexe II.

3. Le Président du Comité de Lanzarote, M. Eric RUELLE, souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Comité (Bulgarie, Moldova et Turquie) ainsi qu'à l'ensemble des membres, participants et des observateurs. Le Comité prend ensuite acte de la prochaine ratification de la Convention de Lanzarote par la Belgique, l'Islande, l'Italie, le Portugal et la Suisse ainsi que de la prochaine signature de la Convention par la Fédération de Russie. Il est précisé que chaque nouvelle signature/ratification est publiée sur le site web de la Convention de Lanzarote (www.coe.int/lanzarote).

Examen et adoption des règles de procédure du Comité des parties

4. La première journée de la réunion est consacrée à l'examen du projet révisé de règles de procédure du Comité (document T-ES(2012)001), préparé par le Secrétariat en consultation avec le président du Comité et avec la Division du conseil juridique et du contentieux du Conseil de l'Europe.

5. Au terme des discussions, plusieurs amendements sont décidés, y compris en particulier :

- l'ajout, dans la règle relative aux principes généraux (qui est déplacée au début de la partie II et qui devient la Règle 22), d'une référence aux Lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants, car ces dernières doivent également être observées par le Comité dans le cadre de ses fonctions de suivi ;
- l'ajout d'une règle (Règle 23) permettant au Comité d'acquiescer d'abord une vue d'ensemble de la situation de la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (législation en place, cadre institutionnel et politiques aux niveaux local, régional et national). Le Comité considère que cette vue d'ensemble servira de base au suivi thématique de la mise en œuvre de la Convention ;
- l'ajout d'un paragraphe 5 à la Règle 26 pour doter le Comité de la procédure à suivre en cas de réponses contradictoires à son questionnaire ;
- le déplacement de la règle relative aux rapports spéciaux (Règle 27), qui figure désormais dans la partie II, car elle est considérée comme ayant plus particulièrement trait aux fonctions de suivi du Comité ;
- l'ajout à la Règle 33 de la possibilité pour le Comité de formuler des remarques générales afin de créer un lien entre les fonctions de suivi et d'observation du Comité.

6. Les règles de procédure, telles qu'adoptées le 30 mars 2012, sont publiées sur le site web de la Convention de Lanzarote.

Présentation du nouveau site web de la Convention de Lanzarote

7. Le Secrétariat présente le nouveau site web (la version à accès restreint et le site public) de la Convention de Lanzarote. Les membres, participants et observateurs sont invités à signaler au Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int) tout événement en rapport avec la Convention de Lanzarote méritant de figurer sur le nouveau site web.

8. Les membres du Comité sont invités à transmettre au Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int) une courte notice biographique à insérer à côté de leur photo sur la page du Comité de Lanzarote.

Echange de vues sur les thèmes des cycles de suivi

9. Le Comité de Lanzarote procède à un échange de vues sur le document T-ES(2012)002. Il confirme que le suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote doit se faire suivant une approche thématique, comme décidé lors de sa 1^{ère} réunion (20-21 septembre 2011) et comme précisé dans le document précité. Il considère cependant qu'il doit d'abord acquiescer une vue d'ensemble de la situation, comme convenu lors de l'élaboration de ses règles de procédure (voir ci-dessus). A cette fin, un projet de questionnaire sera présenté au Comité pour adoption lors de sa prochaine réunion.

10. S'agissant des thèmes, la plupart des participants préconisent de commencer par les « abus sexuels commis sur des enfants dans le cercle de confiance ». Pour que le Comité puisse adopter lors de sa prochaine réunion un questionnaire sur la mise en œuvre de la Convention sous cet angle particulier, le Comité demande au Secrétariat de préparer un document d'orientation sur ce thème et un projet de questionnaire reprenant toutes les dispositions pertinentes de la Convention.

11. Conformément à ses Règles de procédure (Article 25), le Comité a convenu que le Secrétariat peut, si nécessaire et en accord avec le Président, faire appel aux services d'experts indépendants pour l'assister dans l'exécution de ses fonctions. A cet effet, les Parties à la Convention ainsi que les participants et les observateurs peuvent proposer des noms d'experts indépendants au Président et au Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int)

12. Concernant le thème des « abus sexuels commis sur des enfants dans le monde virtuel », M. Alexander SEGERS, Secrétaire du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY), attire l'attention du Comité sur le travail déjà réalisé par le T-CY (<http://www.coe.int/t/dghl/standardsetting/t-cy>). Le Comité décide de se doter d'une vue d'ensemble du travail déjà accompli en la matière afin de déterminer les domaines dans lesquels son action pourrait apporter une valeur ajoutée. Cette vue d'ensemble devra être préparée par le Secrétariat pour la prochaine réunion du Comité.

13. S'agissant des autres thèmes suggérés dans le document T-ES(2012)002 (« Prévenir et réduire autant que possible les risques de récidive en matière d'abus sexuels commis sur des enfants » et « Lutter contre l'impunité des auteurs d'exploitation et d'abus sexuels à l'égard des enfants aux niveaux national et international »), le Comité décide qu'ils pourront être intégrés aux thèmes précités ou examinés plus en détail ultérieurement. Concernant plus particulièrement le dernier thème, Mme Petya NESTOROVA, secrétaire exécutive du GRETA, fait remarquer que le Comité de Lanzarote pourrait souhaiter s'appuyer sur les résultats du premier cycle d'évaluation du GRETA (http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/trafficking/Docs/News/1stRoundWeb_en.asp).

14. Enfin, à la lumière des décisions ci-dessus, le Comité décide que sa prochaine réunion sera précédée d'un échange de vues approfondi avec des experts sur la base du document d'orientation précité, consacré au thème du « cercle de confiance » et de la vue d'ensemble sur le « monde virtuel ».

Informations sur la suite donnée à la question de M. Omtzigt « Pas de poursuites judiciaires contre l'association néerlandaise Martijn »

15. Le membre néerlandais du Comité, M. Erik PLANKEN, indique que le Comité des Ministres n'a pas encore répondu à la question de M. Omtzigt et qu'une procédure civile à l'encontre de l'association Martijn est toujours en instance aux Pays-Bas. Il n'a donc pas de nouvelles informations à communiquer au Comité à ce sujet. Il profite de l'occasion pour présenter brièvement la législation applicable dans cette affaire et pour préciser que les autorités néerlandaises sont pleinement favorables à la mise en œuvre de l'article 26 (« responsabilité des personnes morales ») de la Convention de Lanzarote.

16. Le président du Comité, M. Eric RUELLE, précise qu'en tout état de cause, le Comité de Lanzarote n'a pas été prié de commenter l'affaire particulière de l'association Martijn. Il fait remarquer que d'une manière générale, ce type d'affaires entre dans le cadre des obligations des États parties au titre de l'article 8, paragraphe 2 de la Convention de Lanzarote, qui dispose que « Chaque Partie prend les mesures législatives ou autres nécessaires pour prévenir ou interdire la diffusion de matériels qui font la publicité des infractions établies conformément à la présente Convention ».

Informations concernant la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe contre la violence sexuelle à l'égard des enfants

17. Le Secrétariat présente au Comité de Lanzarote un point sur la campagne. Les informations les plus récentes sont disponibles sur la page : www.coe.int/oneinfive

18. Le Comité est également informé de l'existence d'une enquête menée par l'Assemblée parlementaire sur l'obligation de signaler les soupçons d'exploitation ou d'abus sexuels concernant des enfants. Lorsque disponibles, les résultats seront publiés sur la page : <http://www.assembly.coe.int/oneinfive>

19. Enfin, Mme Dušica DAVIDOVIĆ du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe signale au Comité que le Congrès a aussi décidé récemment de s'associer à la Campagne UN sur CINQ. Elle attire tout particulièrement l'attention du Comité sur le projet de résolution et de recommandation relatif à « La législation et l'action des régions pour combattre l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants », préparé par la Commission des questions d'actualité du Congrès. Elle explique qu'elle est rapporteur pour ces textes et que toutes les suggestions d'amélioration du Comité de Lanzarote sont les bienvenues.

Divers

20. La responsable du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants », Mme Regina JENSDOTTIR, présente la nouvelle stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant (2012-2015), qui peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.coe.int/t/dg3/children/Strategy150512_en.pdf

21. Elle informe également le Comité qu'il est possible, dans le cadre de cette stratégie, d'organiser des activités visant à permettre au Comité de renforcer ses capacités par un échange de bonnes pratiques sur les moyens de protéger efficacement les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. A ce sujet, elle précise que le représentant islandais auprès du Comité, M. Bragi GUDBRANDSSON, a proposé d'organiser, fin mai 2012, une visite d'étude d'une journée et demi pour un maximum de 20 participants sur le thème du modèle islandais des « maisons pour enfants ». Les membres du Comité souhaitant prendre part à cette visite sont priés de se faire connaître dès que possible et au plus tard le 27 avril 2012.

Date et lieu de la prochaine réunion

22. Le Comité prend acte du fait que sa prochaine réunion pourrait se dérouler les 16 et 17 octobre 2012 et décide d'envisager la possibilité de se réunir à Bruxelles afin de faciliter un échange de vues et un partage d'expérience avec les acteurs concernés de l'UE. Comme indiqué au paragraphe 14 ci-dessus, un échange de vues approfondi sur les thèmes de suivi précédera la réunion et aura donc lieu le 15 octobre au même endroit.

Annexe I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Examen et adoption des Règles de procédure du Comité des Parties
4. Présentation du nouveau site web de la Convention de Lanzarote
5. Echange de vues sur les thèmes pour les cycles de suivi
6. Discussion au sujet d'un éventuel suivi à la Question de M. Omtzigt « Pas de poursuites judiciaires contre l'association néerlandaise Martijn »
7. Informations concernant la Campagne UN sur CINQ du Conseil de l'Europe
8. Divers
9. Date et lieu de la prochaine réunion

Annexe II

ALLOCUTION D'OUVERTURE

**par M Philippe BOILLAT, Directeur général de la Direction générale
Droits de l'Homme et Affaires Juridiques
lors de la 2^e réunion du Comité de Lanzarote**

Monsieur le Président, vos Excellences les Ambassadeurs, Mesdames, Messieurs ;

C'est un honneur pour moi d'ouvrir cette 2^e réunion du Comité des Parties de la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

L'éradication de toutes les formes de violence à l'encontre des enfants est l'une des priorités politiques du Conseil de l'Europe depuis longue date. La ratification de la Convention de Lanzarote constitue une étape fondamentale vers une véritable protection des enfants contre l'une des pires formes de violence : celle de l'exploitation et des abus sexuels à leur encontre.

Depuis la première réunion de ce Comité en septembre 2011, la Convention de Lanzarote a été ratifiée par 5 autres Etats, portant le nombre total de ratifications à 18. C'est un développement positif et je suis confiant que, lors du tour de table prévu ce matin, nous apprendrons que d'autres Etats s'apprêtent à la ratifier.

Cependant, pour que cette ratification se traduise en une garantie authentique de la dignité des enfants et en une protection réelle de leurs droits, il est nécessaire qu'elle soit suivie d'une mise en œuvre effective. Votre Comité joue un rôle essentiel à cet égard, en veillant à cette mise en œuvre et en facilitant la coopération entre Etats pour atteindre cet objectif.

En ce qui concerne votre rôle de suivi, la Convention elle-même ne donne aucune précision quant aux modalités de son fonctionnement. Cette réunion marque donc une étape importante, car vous allez les fixer dans vos Règles de Procédure. Vous allez également procéder à un premier échange de vues sur les thèmes qui seront choisis pour ce suivi et je vous souhaite des discussions fructueuses à cet égard.

Quant à votre rôle de catalyseur de la coopération entre Etats, je souhaite à votre Comité d'être un forum d'échanges de bonnes pratiques et de *capacity-building*. Je suis heureux de constater qu'en plus des Etats Parties, de nombreux observateurs sont présents à cette réunion. Je suis certain que la participation des futures Parties à la Convention, ainsi que de représentants de la société civile, enrichera les travaux du Comité de Lanzarote.

Je ne pourrai malheureusement pas participer à l'intégralité de vos échanges. Mais je me tiendrai informé des résultats de vos travaux qui contribueront, j'en suis certain, à faire de la Convention de Lanzarote un instrument efficace et novateur dans la lutte internationale contre l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants.

Je vous souhaite une excellente réunion.

Annexe III

LISTE DES PARTICIPANTS

STATES PARTIES / ETATS PARTIES

ALBANIA / ALBANIE

Ms Miranda PASHAJ
Director of the National Agency for the Protection of Children Rights

Apologised/Excusé

Ms Elisa DIZDARI
Expert at the National Agency for the Protection of Children Rights

AUSTRIA / AUTRICHE

Ms Martina KLEIN
Judge and Legal Adviser, Federal Ministry of Justice, Directorate General for Criminal Law

BULGARIA / BULGARIE

Mr Mihail BOZHKOV
Deputy to the Permanent Representative - Permanent Representation of Bulgaria to the Council of Europe

CROATIA / CROATIE

Ms Anica DJAMIC
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary - Permanent Representative of Croatia to the Council of Europe

DENMARK / DANEMARK

Ms Brit Gotthard JENSEN
Head of Section, Ministry of Justice, Criminal Law Division

Apologised/Excusé

FINLAND / FINLANDE

Mr Jaakko HALTTUNEN
Counsellor, Legal Service, Unit for Human Rights Courts and Conventions, Ministry for Foreign Affairs

FRANCE

Mr Eric RUELLE
président
Magistrat, Premier vice-président, Tribunal de grande instance de MEAUX

Chair /

GREECE / GRÈCE

Mr George NIKOLAIDIS
Director, Department of Mental Health and Social Welfare, Centre for the Study and prevention of Child Abuse and Neglect

LUXEMBOURG

M Claude JANIZZI
Conseiller de direction première classe, Ministère de la Famille et de l'Intégration

MALTA / MALTE

Dr Lorna BUTTIGIEG
Private Secretariat, Ministry of Education, Employment and the Family

MONTENEGRO

Ms Svetlana SOVILJ
Senior adviser for children protection, Ministry of Labour and Social Welfare

Ms Nevenka STANKOVIC
Deputy of the Protector of Human Rights and Freedoms

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Mr Erik PLANKEN

Policy Adviser, Law Enforcement Department, Ministry of Security and Justice

ROMANIA / ROUMANIE

Ms Alina ION

Legal Adviser at the Department for Drafting Legislation, Ministry of Justice

SAN MARINO / SAINT-MARIN

Mme Barbara PARA

Ambassadeur, Représentante Permanente

Apologised/Excusé

SERBIA / SERBIE

Ms Jasmina IVANOVIC

Senior Advisor - Ministry of Labor and Social Policy

Ms Jelena MUJCINOVIC

Counsellor, Ministry of Labor and Social Protection, the Republic of Serbia

Apologised/Excusé

SPAIN / ESPAGNE

Mme Almudena DARIAS DE LAS HERAS

Sous-directrice générale adjointe aux affaires de justice auprès de l'UE et des OOI, Ministère de la Justice

TURKEY / TURQUIE

Ms Selnur ÇAKMAK

Judge - Ministry of Justice International Law and External Relations General Directorate

Ms Nazife Yuceldi AKTAS

Children Services Deputy General Director - Family and Social Policies Ministry

Mr Fatih Hüsnü BERBEROĞLU

Chief of Juvenile Unit - Crime Investigation Department - Turkish National Police

**OTHER MEMBER STATES OF THE COUNCIL OF EUROPE /
AUTRES ETATS MEMBRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

ANDORRA / ANDORRE

**No nomination / Pas de nomination

ARMENIA / ARMÉNIE

**No nomination / Pas de nomination

AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN

Ms Jeyran RAHMATULLAYEVA

Assistant to the Chairperson of the State Committee on Family, Women and Children Affairs

BELGIUM / BELGIQUE

Ms Vicky DE SOUTER

Attaché Juriste, Direction générale de la Législation et des Droits et Libertés Fondamentales

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

**No nomination / Pas de nomination

CYPRUS / CHYPRE

**No nomination / Pas de nomination

CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

**No nomination / Pas de nomination

ESTONIA / ESTONIE

**No nomination / Pas de nomination

GEORGIA / GÉORGIE

**No nomination / Pas de nomination

GERMANY / ALLEMAGNE

Mr Heino KIRCHNER
Legal adviser, Federal Ministry of Justice

Ms Isabel MIELENZ
Legal adviser, Federal Ministry of Justice

HUNGARY / HONGRIE

**No nomination / Pas de nomination

ICELAND / ISLANDE

Mr Bragi GUDBRANDSSON
General Director, Government Agency for Child Protection

IRELAND / IRLANDE

Mr James MOLONEY
Deputy to the Permanent Representative of Ireland to the Council of Europe

ITALY / ITALIE

Ms Patrizia DE ROSE
Head of the Department for Equal Opportunities
Presidency of the Council of Ministers

Mr Michele PALMA
Director General of the International Affairs and Social Intervention Office
Department for Equal Opportunities – Presidency of the Council of Ministers

LATVIA / LETTONIE

**No nomination / Pas de nomination

LIECHTENSTEIN

**No nomination / Pas de nomination

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Asta SIDLAUSKIENE
Senior Specialist, Ministry of Social Security and Labour

MOLDOVA

**No nomination / Pas de nomination

MONACO

**No nomination / Pas de nomination

NORWAY / NORVÈGE

**No nomination / Pas de nomination

POLAND / POLOGNE

**No nomination / Pas de nomination

PORTUGAL

Mr Paulo NEVES POCINHO
Deputy to the Permanent Representative of Portugal to the Council of Europe

RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE

Mr Alexey MURATOV
Deputy to the Permanent Representative of the Russian Federation to the Council of Europe

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

**No nomination / Pas de nomination

SLOVENIA / SLOVÉNIE

**No nomination / Pas de nomination

SWEDEN / SUÈDE

**No nomination / Pas de nomination

SWITZERLAND / SUISSE

Mme Anita MARFURT

Juriste, Département fédéral de justice et police, Office fédéral de la justice, Unité Droit pénal international

“THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA” /

“L'EX-REPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACEDOINE”

**No nomination / Pas de nomination

UKRAINE

Ms Olena PETRENKO

Deputy to the Permanent Representative of Ukraine to the Council of Europe

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

**No nomination / Pas de nomination

* * * *

**OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE /
OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE**

HOLY SEE / SAINT-SIÈGE

**No nomination / Pas de nomination

UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

**No nomination / Pas de nomination

CANADA

**No nomination / Pas de nomination

JAPAN / JAPON

**No nomination / Pas de nomination

MEXICO / MEXIQUE

Ms Fernanda GONZALEZ

Attachée, Mission of Mexico to the Council of Europe

Apologised/Excusé

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Mr César ALONSO IRIARTE

Fight against sexual exploitation of children /

Unit A.2: Fight against organised crime / European Commission

Apologised/Excusé

M. Luis Pablo TARIN MARTIN

Adjoint au Chef de la Délégation de l'Union Européenne auprès du Conseil de l'Europe

* * * * *

**INTERNATIONAL AND NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS /
ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET NON-GOUVERNEMENTALES**

UNICEF

Ms Martha SANTOS
Programme Manager, CEE/CIS Regional Office, United Nations Children's Fund (UNICEF), Geneva

Mr John BUDD
Regional Chief of Communication

UNHCR

Mr Samuel BOUTRUCHE
Legal Associate - UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg

ECPAT INTERNATIONAL

Mr Theo NOTEN
ECPAT Netherlands

TERRE DES HOMMES INTERNATIONAL FEDERATION

Ms Eylah KADJAR-HAMOUDA
Head of International Secretariat

SAVE THE CHILDREN ALLIANCE / ALLIANCE INTERNATIONALE SAVE THE CHILDREN

Mr Kuno SORENSEN
Representant of Save the Children

eNACSO (European NGO Alliance for Child Safety Online)

Mr Kuno SORENSEN
Psychologist

Ms Narine KHACHATRYAN
Member of eNACSO

Ms Katrin LANKMAYER
Member of eNACSO

* * * * *

COUNCIL OF EUROPE BODIES / ORGANISMES DU CONSEIL DE L'EUROPE

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE /
ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Ms Marlene RUPPRECHT
Member of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development of the
Parliamentary Assembly of the Council of Europe

**CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE /
CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Ms Dušica DAVIDOVIĆ
Member of the Current Affairs Committee of the Congress, Member of the City Assembly of Nis

**STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS (CDDH) /
COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)**

**No nomination / Pas de nomination

**GOVERNMENTAL COMMITTEE OF THE EUROPEAN SOCIAL CHARTER /
COMITE GOUVERNEMENTAL DE LA CHARTE SOCIALE EUROPEENNE (T-SG)**

**No nomination / Pas de nomination

**EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) /
COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)**

**No nomination / Pas de nomination

**EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL COOPERATION /
COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)**

Mr Werner SCHÜTZ

Apologised/Excusé

Former Deputy Director General - Ministry of Justice – Germany

**STEERING COMMITTEE ON MEDIA AND INFORMATION SOCIETY (CDMSI) /
COMITE DIRECTEUR SUR LES MEDIAS ET LA SOCIETE DE L'INFORMATION (CDMSI)**

**No nomination / Pas de nomination

**EUROPEAN COMMITTEE FOR SOCIAL COHESION /
COMITE EUROPEEN POUR LA COHESION SOCIALE (CDCS)**

**No nomination / Pas de nomination

**ADVISORY COUNCIL ON YOUTH /
CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE (CCJ)**

**No nomination / Pas de nomination

**THE CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE /
LA CONFERENCE DES OINGS DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Ms Anna RURKA

Présidente d'EUROCEF (Comité européen d'action spécialisée pour l'enfant et la famille dans leur milieu de vie)

* * * * *

**SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE /
SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Parliamentary Assembly / Assemblée parlementaire

Ms Maren LAMBRECHT-FEIGL

Secretary to the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Secrétaire de la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Ms Jannick DEVAUX

Administrator, Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Administrateur, Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Congress of Local and Regional Authorities / Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Mr Dmitri MARCHENKOV

Secretary of the Current Affairs Committee

Ms Joanne HUNTING

Co-Secretary of the Current Affairs Committee

Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau du Commissaire aux Droits de l'homme

Ms Françoise KEMPF

Adviser

**Directorate General of Human Rights and Rule of Law /
Direction Générale des droits de l'Homme et de l'Etat de droit**

Mr Philippe BOILLAT

Director General of the Human Rights and Rule of Law Directorate

Ms Marja RUOTANEN

Director of the Justice and Human Dignity Directorate

Ms Regina JENSDOTTIR
Head of the Children's Rights Division and Executive Secretary of the Lanzarote Committee

Ms Gioia SCAPPUCCI
Secretary of the Lanzarote Committee

Ms Petya NESTOROVA
Executive Secretary of GRETA and Head of the Trafficking in Human Beings Division

Ms Liri KOPACI-DI MICHELE
Head of the Violence against Women and Domestic Violence Division

Ms Johanna NELLES
Programme advisor, Violence against Women and Domestic Violence Division

Mr Alexander SEGERS
Secretary of the Cybercrime Convention Committee (T-CY) and Head of the Data Protection and Cybercrime Division

**Directorate General of Democratic Governance, Culture and Diversity /
Direction de la gouvernance démocratique, de la culture et de la diversité**

Mr Thorsten AFFLERBACH
Secretary of the Steering Committee on Social Cohesion (CDCS) and Head of the Social Cohesion and Integration Division

Mr Michaël GUET
Secretary of the Ad Hoc Committee of experts on Roma issues (CAHROM)

Interpreters / Interprètes

Mr Grégoire DEVICTOR
Mr Rémy JAIN
Ms Elisabeth BASSU